

Avis simplifié

Les Eaux de la Confluence

Date limite de réponse : 09 novembre 2026 à 12:00

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Les Eaux de la Confluence
Ville : Cergy-Pontoise
Code Postal : 95027

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=949007&orgAcronyme=a7q>
Identifiant interne de la consultation : 2600013
Nom du contact : Service achat
Adresse mail du contact : juliette.gontier@leseauxdelaconfluence.fr
No téléphone du contact : +33 615457221

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k EUR HT
Condition de participations :
Technique d'achat : Accord-cadre, sans remise en concurrence
Date et heure limites de réception des plis : 09 novembre 2026 à 12:00

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : M2026DT018_Accord-cadre de prestation de services pour l'établissement et la réalisation d'un programme d'autosurveillance de l'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire de la SPL les Eaux de la Confluence
Description succincte du marché : M2026DT018_Accord-cadre de prestation de services pour l'établissement et la réalisation d'un programme d'autosurveillance de l'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire de la SPL les Eaux de la Confluence
Type de marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
Consultation alloti : Non
Lieu principal d'exécution du marché : 95
Durée du marché (en mois) : 48

Code(s) CPV :
– Principal : 71900000-7 – Services de laboratoire

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : • Critère prix : 30% • Critère technique : 70%

Informations complémentaires :

Aucune forme n'est exigée. En cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire.

Il est précisé que les candidats ne peuvent présenter leur candidature en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, et
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Informations relatives aux délais de recours :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (dans les conditions fixées par les articles L. 551 1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative).

- Référé contractuel après la signature du contrat (dans les conditions fixées par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative

Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département de Tarn et-Garonne, n 358994), après la signature du contrat, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées dans les conditions définies dans l'arrêt précité